

Rapport de l'administration forestière du Canton de St-Gall en l'an 1878

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **30 (1879)**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les autorisations de ventes de bois données aux particuliers portaient sur un volume de 94,462 m. c. dont 73,772 m. c. de bois de service et 20,690 m. c. de bois à brûler.

Le nombre des délits a été de 4,097 et les pénalités en argent se sont élevées à la somme de fr. 21,314. 75 dont fr. 13,161. 16 sont versés dans la caisse de l'Etat. Ce chiffre donne, sur l'année dernière, une augmentation de 13 0/0.

802 patentes de chasse ont été délivrées en automne pour fr. 41,387. 70 ; de cette somme fr. 7,930. 30 ont été remis aux communes et fr. 5,694. 55 aux gardes-chasse. Le produit net des permis de chasse est de fr. 27,762. 85. Les gardes-chasse des montagnes franches reçoivent un salaire de fr. 4,800. La Confédération n'a pas jusqu'à présent accordé de subventions pour la protection du gibier.

Rapport de l'administration forestière du Canton de St-Gall en l'an 1878.

Rien n'a été fixé relativement à l'aménagement et à la police des forêts appartenant au canton de St-Gall et situées dans d'autres cantons. Un forestier résidant à Schwyz gère celles comprises dans ce canton ; quant à celles sises sur le territoire d'Appenzell, elles sont administrées par des forestiers St-Gallois.

Le personnel forestier du canton n'a subi aucune modification. Les leçons données à 19 élèves St-Gallois et 6 élèves Glaronnais seront continuées au mois de mai, à Ragaz.

Les frais de l'administration forestière s'élevant à fr. 22,262. 33 se répartissent comme suit :

fr. 14,000.	— pour salaires ;
„ 4,215. 55	vacations, voyages ;
„ 1,169.	— frais de bureau ;
„ 1,413. 98	cours forestiers ;
„ 464. 30	divers.

Pour les cours forestiers la Confédération accorde une subvention de fr. 1000 et défraie le professeur.

On comptait, au 31 décembre 1877, 7 arrondissements forestiers auxquels s'en ajoutèrent 6 nouveaux en 1878. Les agents exercent leurs fonctions à l'entière satisfaction des autorités.

188 communes et corporations sont propriétaires de forêts d'une superficie de 20,590 hectares dont 693 hectares situés dans d'autres

cantons. C'est au forestier de district qu'appartient le droit d'autoriser les coupes. En revanche ce sont les forestiers d'arrondissement qui doivent cuber les forêts de corporations et en inscrire le volume dans le registre de contrôle.

Sur 54,687 m. c. abattus en 1878, 37,928 m. c. furent répartis entre les ayants-droit. Ce chiffre comprend les produits des éclaircies. Les demandes d'autorisation de coupes extraordinaires furent, à l'exception d'une seule, toutes refusées.

Les pépinières ont une superficie de 16,12 hect. où l'on repique annuellement 1,612,000 plantons. La consommation annuelle de plantons s'élève à 2,000,000.

En 1878 20,58 hect. furent reboisés au moyen de 892,176 plantons; on a semé dans les pépinières 334 kilos de graines.

La Confédération a accordé fr. 4,041. 48 en subventions pour reboisements et endiguements; l'Etat de St-Gall a accordé en primes fr. 350.

Des canaux de dessèchement de 7,655 mètres de long ont été creusés; les nouveaux chemins construits ont une longueur de 7,215 mètres.

On a commencé la révision des frontières, mais les travaux d'arpentage ne pourront être poursuivis systématiquement, que lorsque les forêts-abris auront été délimitées et que la triangulation fédérale sera achevée.

Les règlements relatifs aux corporations forestières et de pâturages ne sont sanctionnés que lorsqu'ils contiennent la clause que les revenus seront répartis en parties égales entre tous les ayants-droit.

Les forêts de l'Etat ont une superficie de 761,03 hectares. Il en a été sorti et vendu 2,685 m. c. de bois des coupes principales et 1,606 m. c. produit des éclaircies.

Les pépinières de l'Etat mesurent 2,62 hect. et ont fourni 280,191 plantons. Elles ont étéensemencées avec 69 kilos de graines. 28,805 plantons y ont été repiqués.

Les chemins réparés ont une longueur de 1,388 mètres coûtant fr. 5,684.

Recettes et dépenses des forêts.

Exploitations	Recettes brutes	Frais d'exploit.	Produit net
	Fr.	Fr.	Fr.
Exploitation principale	45,648. 15	7,363. 88	38,284. 27
„ intermédiaire	18,719. 66	7,191. 28	11,528. 38
„ accessoire	346. 25	— —	346. 25
Pépinières	6,525. 97	4,269. 24	2,256. 63
Ensemble	71,240. 03	18,824. 40	52,415. 63

Le produit net se répartit entre

le canton de de St-Gall pour	fr. 41,849. 40
et le district de Sargans pour	„ 10,556. 23

Dépenses.

1. Améliorations	}	plantations, dessèchements	fr. 3,422. 30
		endiguements, chemins et ponts	„ 6,846. 48
		démarcation	„ 317. 07
		droits et servitudes	„ 1,254. 40
2. Impôts			„ 1,198. 56
3. Administration et surveillance			„ 3,835. 88
4. Divers et instruments			„ 514. 95
Total			fr. 17,388. 95

Le revenu net des forêts s'élève donc à fr. 35,026. 68

Le rapport de ce revenu à la superficie productive est de:

fr. 52. — par hectare en moyenne,
„ 72. 55 „ „ pour les forêts du district de St-Gall,
„ 24. 47 „ „ pour celles du district de Sargans.

L'année a été défavorable à la vente des bois; le mauvais état des affaires, le temps incessamment pluvieux ont découragé les acheteurs et fait baisser les prix.

Les „Concessions-Wälder“ ont une superficie de 46,15 hectares. Leur produit a été de 70 m. c. On y a planté 1,200 résineux.

La démarcation des forêts-abris dans les forêts particulières a été effectuée dans 34 communes; elle est à achever dans 26 autres. L'opération s'est faite en général sans obstacle. Parmi les communes propriétaires de nombreuses forêts de corporations on a en général fait son possible pour ne pas incorporer les forêts particulières dans les forêts-abris; le contraire a eu lieu partout où les forêts de corporations étaient en minorité.

L'administration des forêts particulières fait de grands progrès. Beaucoup de propriétaires qui jadis s'opposaient à la création des forêts-abris, appellent maintenant les agents forestiers à leur aide. La superficie des forêts particulières forme le 37 % de l'aire forestière totale.

Les amendes pour délits se sont élevées à fr. 3,495. 70 et le dommage a été évalué à fr. 1,403. 45.

Il y a eu de grands désastres produits par les avalanches; le bostriche et les écureuils ont aussi causé des ravages importants.